

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis

La société TUNISIE LEASING et FACTORING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2021, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes : Mr MUSTAPHA MEDHIOUB (FINOR) & Mr MOHAMED LOUZIR .

BILAN
Arrêté au 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	8 444 961	12 348 083	14 314 768
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	4	768 698 798	798 327 589	794 832 099
Acheteurs factorés	5	132 640 436	129 304 076	121 516 995
Portefeuille titre commercial	6	207 166	1 650 575	42 993 385
Portefeuille d'investissements	7	59 410 179	63 301 252 *	62 458 934 *
Valeurs Immobilisés	8	11 345 819	12 326 812	11 708 448
Autres actifs	9	31 269 138	37 303 745 *	26 601 202 *
TOTAL DES ACTIFS		1 012 016 497	1 054 562 132	1 074 425 831
PASSIFS				
Concours bancaires	10	4 532 871	8 119 086	1 954 824
Emprunts et dettes rattachées	11	649 413 510	736 421 274	727 396 849
Dettes envers la clientèle	12	20 776 712	21 443 726	17 325 898
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	42 678 083	41 716 562	37 773 481
Fournisseurs et comptes rattachés	13	89 588 255	48 206 115	85 368 416
Autres passifs	14	29 462 805	16 304 231	27 839 000
TOTAL DES PASSIFS		836 452 236	872 210 994	897 658 468
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		50 761 840	58 935 320	58 935 320
Résultats reportés		68 117 524	57 388 506	57 388 506
Résultat de la période		2 684 897	12 027 312	6 443 537
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	15	175 564 261	182 351 138	176 767 363
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 012 016 497	1 054 562 132	1 074 425 831

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars)

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
ENGAGEMENTS DONNES	114 397 093	156 881 714	128 956 403
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	29 218 312	21 733 893	24 388 921
Engagements données en faveur des banques	31 125 094	89 040 000	51 419 489
Engagements sur autres titres	34 954 142	27 293 000	34 507 744
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	19 099 545	18 814 821	18 640 249
ENGAGEMENTS RECUE	251 564 983	252 543 783	171 128 390
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	9 180 731	9 835 643	9 835 545
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	140 609 717	138 262 743	149 493 403
Garanties et engagements de financement reçu des banques	7 615 069	8 010 563	7 302 173
Autres garanties reçues	2 006 181	4 269 155	4 157 221
Garanties reçues des adhérents	91 813 237	91 825 631	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	103 800 000	70 700 000	61 800 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	103 800 000	70 700 000	61 800 000

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	46 167 626	42 072 751	94 057 575
Revenu du factoring	17	7 422 884	8 741 601	16 622 147
Intérêts et charges assimilées	19	(31 974 759)	(34 416 595)	(66 964 504)
Commissions encourues	20	(43 970)	(40 161)	(107 275)
Produits des placements	21	7 342 368	24 924 492	27 419 072
Autres Produits d'exploitation	18	1 344 494	1 156 514	2 421 556
Produit net		30 258 643	42 438 602	73 448 571
Charges de personnel	22	(9 308 229)	(7 807 003)	(16 166 608)
Autres charges d'exploitation	23	(3 349 016)	(3 423 347)	(6 795 541)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 150 592)	(1 114 185)	(2 284 050)
Total des charges d'exploitation		(13 807 837)	(12 344 535)	(25 246 199)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		16 450 806	30 094 067	48 202 372
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(8 471 639)	(16 634 488)	(19 962 154)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(2 142 988)	(85 837)	(6 793 429)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(1 391 326)	(1 243 006)	(9 484 594)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 444 853	12 130 736	11 962 195
Autres gains ordinaires	28	187 588	160 002	354 252
Autres pertes ordinaires	29	(386 593)	(13 967)	(28 854)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 245 848	12 276 771	12 287 593
Reprises sur provisions pour impôt différé		-	-	184 593
Impôt sur les bénéfices	30	(1 437 718)	(131 482)	(5 176 475)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 808 130	12 145 289	7 295 711
Eléments extraordinaires	30	(123 233)	(117 977)	(852 174)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 684 897	12 027 312	6 443 537
Résultat par action		0,249	1,114	0,597

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 30 JUIN 2021

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	281 183 046	224 292 455	510 418 890
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(195 174 294)	(164 699 823)	(354 655 932)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	157 175 835	150 634 670	316 838 032
Financement des adhérents	31S	(156 016 147)	(127 613 527)	(280 307 724)
Encaissements provenant des crédits à court terme	33	17 997 258	24 361 456	50 599 288
Remboursements des crédits à court terme	33	(25 631 659)	(38 529 837)	(65 837 423)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	34	(12 023 283)	(10 955 321)	(25 126 894)
Intérêts payés	35	(39 956 437)	(43 400 981)	(67 825 953)
Impôts et taxes payés	36	(18 271 556)	(19 404 314)	(27 629 307)
Autres flux de trésorerie	37	47 988 473	15 717 241	(15 407 393)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		57 271 236	10 402 019	41 065 584
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(850 075)	(454 376)	(1 054 354)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	71 460	13 966	62 442
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	-	(3 155 839)	(16 871 449)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	912 400	1 558 890	9 383 890
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		133 785	(2 037 359)	(8 479 471)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	42	(3 887 999)	-	-
Encaissements provenant des emprunts	11	92 938 570	193 083 000	305 454 430
Remboursements d'emprunts	11	(154 903 446)	(192 698 604)	(309 660 540)
Flux liés au financement à court terme	11	-	(10 500 000)	(22 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(65 852 875)	(10 115 604)	(26 206 110)
Variation de trésorerie		(8 447 854)	(1 750 944)	6 380 003
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	12 359 944	5 979 941	5 979 941
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	3 912 090	4 228 997	12 359 944

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au 1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- Eléments d'actifs apportés 8.106.059
- Passifs grevant les biens apportés (2.785.084)

<u>Apport net</u>	DT	<u>5.320.975</u>
-------------------	----	------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1er Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- Eléments d'actifs apportés 135 221 418
- Passifs grevant les biens apportés (109 962 625)

<u>Apport net</u>	DT	<u>25 258 793</u>
-------------------	----	-------------------

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription. Elles porteront jouissance le premier juillet 2018. La période de souscription s'étalera du 21 décembre 2018 au 21 février 2019.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinar divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 30 Juin 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
 - Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2021-01 du 11 janvier 2021 ;
- Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :
- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
 - La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
 - La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.
- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes:

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agences de voyage	- Location de voiture
- Agriculture	- Promotion Immobilière
- Agro-alimentaire	- Santé
- Autres industries	- Tourisme
- Autres Services	- Exportateur d'huile d'olive
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC
- Industries mécaniques et électriques	- Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1}$$

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δg_i
Agriculture	4,50%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,25%
BTP	3,25%
Tourisme	7,25%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	4,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,50%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Cette étude se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement et ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2020 sont celles des années 2010 à 2014 et qui sont arrivées à maturité.
- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements } 0 \text{ et } 1 \text{ } g_i \times (TMM_{gi} + \Delta g_i) \times TPM_{gi}$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCTV n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A = N - M + 1$ tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêt des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'examen de notre portefeuille au 30 Juin 2021 n'a pas nécessité la constitution de provision additionnelle.

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

• Agences de voyage	• Location de voiture
• Agriculture	• Promotion Immobilière
• Agro-alimentaire	• Santé
• Autres industries	• Tourisme
• Autres Services	• Exportateur d'huile d'olive
• Commerce	• Industries pharmaceutiques
• BTP	• Télécom & TIC
• Industries mécaniques et électriques	• Oléifacteurs

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^n TMgi(N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 120 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie).

Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées.

De plus, les financements en factoring n'ont pas fait l'objet des reports prévus par la circulaire BCT n°2020-06 au regard de leur maturité.

Compte tenu de ce qui précède, les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 ne sont pas adaptés aux créances du factoring.

La méthode de calcul retenue par TLF est de ne pas appliquer des taux de majoration aux taux de migration sus-indiqués.

- 4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2015 – 2019 selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}$$

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) \right) / n$$

- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

- 5- Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements } 0 \text{ et } 1 \text{ } g_i \times TMM_{gi} \times TPM_{gi}$$

- 6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi}

2-6 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

- Revenus sur les créances issues d'opérations de leasing : Traitement comptable des dossiers de rééchelonnement COVID-19 :

En application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24, l'encaissement effectif des revenus d'intérêts n'est pas raisonnablement assuré lorsque les crédits renégociés auxquels ils se rapportent sont qualifiés comme douteux. Les revenus de ces clients douteux pris en compte antérieurement en résultat et qui demeurent en impayés continuent à faire l'objet d'une réserve.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels Placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques est charges à constater à la clôture de l'exercice.

2-13 Effets de la Pandémie COVID-19

Outre ses répercussions sanitaires, la crise du COVID 19 a eu des retombées lourdes sur l'économie nationale. L'impact ne peut être évalué avec certitude d'autant que la pandémie continuera sa propagation.

Dans ce contexte, une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés ; ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordés aux entreprises et aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020, ce qui a impacté négativement les performances du secteur.

Au niveau de Tunisie Leasing et Factoring, cette régression des principaux indicateurs ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'exploitation. Dès la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été mis en place assurant le télétravail pour la quasi-majorité de l'effectif et le maintien de nos services vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Au 30 juin 2021 l'encours des contrats de rééchelonnements COVID-19 s'élève à 229 MDT soit 28% du total du portefeuille.

L'évaluation des créances objet du report a été effectué en conformité aux règles édictées par la circulaire ci avant citée. En effet, le report d'échéance n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients individuellement.

Les intérêts de reports relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif ne sont pas raisonnablement assurés, on fait l'objet de réservation en application du paragraphe 45 de l'avis n°2020-A du 30 décembre 2020 du conseil national de la comptabilité portant sur le traitement comptable relatif au dossier de rééchelonnement et en application des règles prudentielles de la BCT selon la circulaire 91-24.

2-14 Transitions aux normes IFRS

Dans le cadre de la conduite du PROJET D'ADOPTION DES NORMES IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6/9/2018 et à la circulaire du BCT n°2020-01 du 31 janvier 2020, Tunisie Leasing et Factoring a établi une feuille de route et un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). A cet effet, nous avons fait appel à un cabinet pour nous accompagner dans ce processus qui s'articule sur cinq phases :

- Diagnostic des divergences
- Diagnostic du système d'information
- Plan d'action
- Formation
- Implémentation et suivi

Les rapports des deux premières phases sont finalisés, le processus d'implémentation du plan d'action est mis en œuvre

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Banques	8 336 270	12 200 508	14 301 311
- Caisses	108 691	147 575	13 457
Total	8 444 961	12 348 083	14 314 768

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Encours financiers	774 281 172	791 185 362	805 373 560
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	19 458 203	15 660 415	9 880 914
- Impayés	70 631 359	70 838 809	63 073 708
- Intérêts Constatés d'avance	(4 113 167)	(3 051 307)	(4 180 045)
Total brut	860 257 567	874 633 279	874 148 137
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(29 262 980)	(25 520 584)	(26 397 194)
- Provisions collectives	(9 786 033)	(5 340 033)	(9 536 033)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(34 508 575)	(31 255 850)	(29 636 369)
- Produits réservés	(18 001 181)	(14 189 223)	(13 746 442)
Total des provisions	(91 558 769)	(76 305 690)	(79 316 038)
Soldes nets	768 698 798	798 327 589	794 832 099

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets

Solde au 31 décembre 2020	779 321 247	833 108 280	833 108 280
<u>Additions de la période</u>			
- Investissements	171 369 814	110 600 544	306 595 814
- Relocations	1 594 085	1 031 256	4 344 505
<u>Retraits de la période</u>			
- Remboursement des créances échues	(181 515 543)	(153 491 183)	(327 301 995)
- Remboursement des créances anticipées	(11 869 841)	(7 658 109)	(17 621 451)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 093 615)	(943 610)	(6 084 208)
- Relocations	-	(535 841)	(2 520 914)
<u>Provisions de La période</u>			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(6 982 658)	(7 224 794)	(9 301 667)
- Dotations additionnelles aux provisions pour dépréciation des encours classées	-	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(250 000)	(1 079 000)	(5 275 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	4 116 873	2 177 617	3 190 943
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours courants	-	-	186 940
Solde au 30 juin 2021	754 690 362	775 985 160	779 321 247

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Agriculture	51 039 814	55 395 855	54 986 721
Bâtiments TP	79 273 002	95 361 219	92 950 989
Industrie			
Agro-alimentaire	48 286 171	50 623 430	48 855 548
Chimie	19 689 918	18 070 189	19 015 692
Energie	95 359	152 506	119 139
Textile	15 748 399	15 587 982	16 901 851
Mines	719 289	1 814 796	988 642
Autres industries	101 563 191	101 778 656	100 511 815
Tourisme			
Hôtellerie	1 662 235	1 888 571	1 831 406
Agences de voyage	7 430 025	7 988 385	7 410 952
Location de voiture	58 013 879	56 438 770	54 731 191
Autres Tourisme	12 383 665	13 748 041	13 527 222
Commerce et service			
Commerce	201 456 464	201 276 399	211 612 513
Transport	60 101 953	48 543 798	53 741 426
Audio-visuel	454 793	596 550	503 095
Professions libérales	47 932 604	49 664 181	48 664 328
Autres Services	87 888 614	87 916 449	88 901 944
Total	793 739 375	806 845 777	815 254 474

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Matériel de transport léger	294 743 808	281 201 328	290 926 852
Matériel de transport léger Utilitaire	138 259 510	143 676 859	146 847 658
Matériel de transport lourd	94 657 723	86 496 298	92 525 231
Matériel BTP	77 636 721	82 265 338	83 957 446
Equipement industriel	63 752 010	70 327 484	66 352 939
Equipement informatique	3 245 627	4 347 271	3 785 133
Autres	65 314 327	70 725 947	68 908 828
Sous total	737 609 726	739 040 525	753 304 087
Immeubles de bureaux	24 498 236	27 385 195	24 919 413
Immeubles industriels ou commerciaux	31 631 413	40 420 057	37 030 974
Total	793 739 375	806 845 777	815 254 474

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Paiements minimaux sur contrats actifs	874 267 156	897 474 445	926 891 470
A recevoir dans moins d'1an	355 682 848	353 037 505	370 330 691
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	515 374 006	533 673 991	551 853 066
A recevoir dans plus de 5 ans	3 210 302	10 762 949	4 707 713
Produits financiers non acquis	140 609 716	138 262 744	149 493 403
Encours contrats actifs (1)	733 657 440	759 211 701	777 398 067
Encours à recevoir dans moins d'1an	284 136 635	284 190 476	296 127 346
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	446 695 030	464 945 008	477 100 606
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	2 825 775	10 076 217	4 170 115
Créances en cours (2)	19 458 203	15 660 415	9 880 914
Créances échues (3)	17 672 191	2 777 064	7 705 443
Contrats suspendus (contentieux) (4)	22 951 541	29 196 597	20 270 050
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	793 739 375	806 845 777	815 254 474

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Clients ordinaires			
- Impayés : Clients ordinaires	30 103 427	42 514 659	33 500 378
<u>Montant brut</u>	<u>30 103 427</u>	<u>42 514 659</u>	<u>33 500 378</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients ordinaires	(4 348 307)	(9 745 233)	(7 173 066)
- Produits réservés (*)	(8 758 986)	(8 046 469)	(7 194 430)
<u>Montant net</u>	<u>16 996 134</u>	<u>24 722 957</u>	<u>19 132 882</u>
Clients litigieux			
- Impayés : Clients litigieux	40 527 932	28 324 150	29 573 327
<u>Montant brut</u>	<u>40 527 932</u>	<u>28 324 150</u>	<u>29 573 327</u>
A déduire :			
- Provisions : Clients litigieux	(30 160 268)	(21 890 125)	(22 934 807)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 242 195)	(5 763 246)	(6 080 505)
<u>Montant net</u>	<u>1 125 469</u>	<u>670 779</u>	<u>558 015</u>
Solde créances de leasing : Impayés	18 121 603	25 393 736	19 690 897

(*) Dont 2 665 275 DT des agios réservés sur des créances ordinaires

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2021

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers Impayés	654 058 726	77 109 743	15 013 151	5 599 944	41 957 811	793 739 375
Avances et acomptes reçus (*)	5 166 089	11 153 477	5 122 457	4 781 203	44 408 133	70 631 359
Produits à recevoir	(12 191 695)	(22 057)	-	-	(2 458 506)	(14 672 258)
ENCOURS GLOBAL	647 033 120	88 241 163	20 135 608	10 381 147	83 907 438	849 698 476
ENGAGEMENTS HORS BILAN	29 113 239	85 635	19 438	-	-	29 218 312
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			2,25%	1,16%	9,67%	
			13,08%			
TOTAL ENGAGEMENTS	676 146 359	88 326 798	20 155 046	10 381 147	83 907 438	878 916 788
Produits réservés	-	-	1 747 221	2 065 516	11 051 661	14 864 398
Provisions affectées sur les impayés	-	-	1 388 141	1 794 097	31 326 337	34 508 575
Provisions affectées sur les encours	-	-	430 989	1 167 656	27 654 805	29 253 450
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	3 566 351	5 027 269	70 032 803	78 626 423
ENGAGEMENTS NETS	676 146 359	88 326 798	16 588 695	5 353 878	13 874 635	800 290 365
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			17,71%	48,43%	81,09%	
			67,27%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2021 à 13,08% contre 16,41% à fin juin 2020 et 11,50% à fin décembre 2020

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2021 à 67,27% contre 46,74% à fin juin 2020 et 64,21% à fin décembre 2020

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Comptes des acheteurs locaux	132 393 540	127 763 873	121 496 176
Comptes des acheteurs export	1 092 841	1 038 399	1 666 453
Comptes des acheteurs import	5 774 342	6 852 318	4 491 447
Sous total (A)	139 260 723	135 654 590	127 654 076
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(5 471 644)	(4 924 406)	(5 109 581)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 147 831)	(1 426 108)	(1 025 108)
Provisions sur compte acheteurs	(812)	-	(2 392)
Montant net	132 640 436	129 304 076	121 516 995
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	13 336 712	12 785 012	12 199 474
Disponible locaux	11 025 519	13 273 492	11 464 201
Financement par B.O.	12 261 900	8 187 000	9 400 000
Disponible export	136 515	540 670	(21 753)
FDG comptes en devise	143 095	78 070	240 112
Compte import	5 774 342	6 852 318	4 491 447
Sous total (B)	42 678 083	41 716 562	37 773 481
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	96 582 640	93 938 028	89 880 595

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2021 se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	88 777 434	346 895	118 367	-	5 214 645	94 457 341
Domestique sans recours	1 247 085	38 941	-	-	-	1 286 026
Export	592 414	-	-	-	246 859	839 273
ENCOURS ENGAGEMENTS	90 616 933	385 836	118 367	-	5 461 504	96 582 640
Engagements de financement donnés	4 596 574	12 468	-	-	-	4 609 042
Engagements envers les correspondants (import)	-	-	-	-	-	-
Engagement sous forme de B.O.	11 962 900	299 000	-	-	-	12 261 900
Total Engagements hors bilan	16 559 474	311 468	-	-	-	16 870 942
Total Engagements par classe	107 176 407	697 304	118 367	-	5 461 504	113 453 582
Taux des engagements non performants (1)			-	4,92%	-	
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	10 146	-	5 214 639	5 224 785
Provisions affectées sur les engagements sans recours	-	-	-	-	-	-
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	246 859	246 859
TOTAL PROVISIONS AFFECTEES	-	-	10 146	-	5 461 498	5 471 644
TOTAL PROVISIONS COLLECTIVES	1 147 831					1 147 831
Taux de couverture des engagements non performants (2)			8,57%	-	100,00%	
				98,06%		

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2021 à 4,92% contre 9,11% à fin juin 2020 et 4,91% à fin décembre 2020

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 30 juin 2021 à 98,06% contre 49,92% à fin juin 2020 et 100% à fin décembre

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
-Titres SICAV	19 737	1 481 849	4 299 323
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificat de dépôt	-	-	38 500 000
Total brut	658 457	2 120 569	43 438 043
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(451 291)	(469 994)	(444 658)
Total net	207 166	1 650 575	42 993 385

Les titres de placements s'analysent au 30 juin 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net
-Tunisie Sicav	96	197,844	197,844	18 993	-	18 993
- Amen Sicav	7	106,286	106,286	744	-	744
-POULINA G H	8 640	13,183	8,056	69 600	-	69 600
-BH	4 714	10,074	14,659	69 100	21 615	47 485
-Les Ciments de Bizerte	43 480	1,618	11,500	500 020	429 676	70 344
Total				658 457	451 291	207 166

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Titres de participation	59 213 051	46 409 841	60 125 451
Titres immobilisés	2 148 410	9 973 410	2 148 410
Avances sur acquisitions de titres	13 875 465	13 875 465	13 875 465 *
Montant libéré	75 236 926	70 258 716	76 149 326
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(15 350 007)	(6 814 054)	(13 546 982)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(476 740)	(143 410)	(143 410)
Montant net	59 410 179	63 301 252	62 458 934

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. Il s'agit du reclassement des dividendes à recevoir sur le contrat de portage de MLA des exercices 2018 et 2019, présentés initialement sous la rubrique "Produits à recevoir", pour un montant total 5.420.852 dinars suite à leurs conversion en capital de ladite société.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée
Solde au 31 décembre 2020 Titres de participation	60 125 451	60 125 451
Réduction de Capital de la période		
- FCPR Tuninvest Croissance	(912 400)	(912 400)
Solde au 30 juin 2021	59 213 051	59 213 051

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2021 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cout Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Partie non libérée</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
<u>Entreprises liées</u>								
Tunisie LLD	29 832	100,000	1,800	53 698			2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	1 366 444	18,300	19,615	26 802 700			2006/2009/2019	21,02%
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 204 379	2015/2017	33,90%
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		732 046	2006/2017	4,87%
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	100,00%
Total Entreprises liées				45 771 538	-	14 936 425		
<u>Entreprises associées</u>								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	220	10,000	10,000	2 200			1997	44,00%
Tuninvest International Sicar	125	10,000	10,000	1 250			1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	27,27%
Total Entreprises associées				660 894	-	-		
<u>Autres</u>								
Amen Santé	132 624	10,00	10,00	1 326 240		32 323	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	4,92%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
Taysir Microfinance	6 609	100,00	100,01	660 938			2013/2014/2016	5,51%
FCPR Tuninvest Croissance	20 876	100,00	100,00	2 087 600	-		2013	11,54%
Ennaki	389 000	1,00	12,85	4 998 650		381 259	2012	1,30%
Assurances COMAR VIE CIV	46 666	39,65	39,65	1 850 491			2016	7,00%
STLV	1	100,00	100,00	100			2019	-
Total Autres				12 780 619	-	413 582		
Total Titres de participation				59 213 051	-	15 350 007		

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	10,000	42 910		42 910	2000	0,48%
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société STEP	100 000	10,000	10,000	1 000 000		333 330	2018	10,10%
* Société SGTM	10 000	100,000	100,000	1 000 000			2018	8,06%
				2 148 410		- 476 740		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES : TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES EXERCICE CLOS LE 30 juin 2021
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11 101 594	37 493	-	11 139 087	8 969 387	548 913	-	9 518 300	1 620 787
Logiciels en cours		84 047	12 239	-	96 286	-	-	-	-	96 286
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles		-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		11 185 641	49 732	0	11 235 373	8 969 387	548 913	0	9 518 300	1 717 073

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-	7 505 493	3 077 325	186 095	-	3 263 420	4 242 073
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 197 449	392 745	204 273	2 385 921	926 306	172 570	142 162	956 714	1 429 207
Mobilier de bureau	10%	932 023	310 77	-	963 100	729 614	22 731	-	752 345	210 755
Matériel informatique	33%	2 055 846	80 978	-	2 136 824	1 779 009	81 619	-	1 860 628	276 196
Installations générales	10%	3 287 747	295 543	-	3 583 290	2 171 430	138 665	-	2 310 095	1 273 195
TOTAUX		18 206 548	800 343	204 273	18 802 618	8 714 354	601 679	142 162	9 173 872	9 628 746

TOTAL VALEURS IMMOBILISEES	29 392 189	850 075	204 273	30 037 991	17 683 741	1 150 592	142 162	18 692 172	11 345 819
-----------------------------------	-------------------	----------------	----------------	-------------------	-------------------	------------------	----------------	-------------------	-------------------

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Frais d'émission des emprunts	3 002 402	3 497 565	3 404 786
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	139 259	221 520	272 136
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	805 432	234 012	335 297
- Prêts au personnel	2 188 041	2 084 833	2 113 384
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	272 208	320 951	272 208
- Dépôts et cautionnements versés	495 058	383 664	739 374
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	82 395	60 342	103 508
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	1 657 901	3 558 418	-
- Compte courant Tunisie LLD	37 003	37 529	63 591
- Compte courant MLA	328 038	327 240	328 038
- Adhérents, contrats résiliés	23 173	23 173	23 173
- Autres comptes débiteurs	7 604 345	11 180 276	7 623 162
- Produits à recevoir des tiers	6 563 336	9 395 455 *	1 768 509 *
- Effet à recevoir	8 394 900	1 783 750	10 192 150
- Règlement égarés	13 476	13 476	13 476
- Produits d'indemnisation à recevoir	197 201	195 621	195 621
- Compte d'attente	388 253	4 575 416	598 879
- Charges constatées d'avance	701 981	834 764	184 492
Total brut	32 894 402	38 728 005	28 231 784
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(177 317)	(114 258)	(177 317)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(24 378)	(24 378)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(101 797)	(101 797)	(101 797)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(197 201)	(199 711)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(164 078)	(164 078)	(164 078)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(325 876)	(325 876)	(325 876)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(285 202)	(144 747)	(292 100)
Total net	31 269 138	37 303 745	26 601 202

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité. Les dividendes à recevoir sur le contrat de portage de MLA des exercices 2018 et 2019, ont été reclassées sous la rubrique "Avances sur acquisitions de titres", pour un montant total 5.420.852 dinars suite à leurs conversion en capital de ladite société.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Au 30 juin 2021

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute					Résortions					Valeur comptable nette	
		Début de période	Apport de fusion	Addition	Résorption	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Transfert		Fin de période
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	7 156 889	-	347 852	-	-	7 504 741	3 752 103	750 236	-	-	4 502 339	3 002 402
TOTAUX		7 156 889	0	347 852	0	0	7 504 741	3 752 103	750 236	0	0	4 502 339	3 002 402

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Banques, découverts	4 532 871	8 119 086	1 954 824
<u>Total</u>	4 532 871	8 119 086	1 954 824

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Emprunts			
- Banques locales	134 971 837	173 040 966	188 429 377
- Banques étrangères	277 256 044	300 082 917	267 240 000
- Emprunts obligataires	208 524 400	214 183 780	227 047 780
- Crédit à court terme	588 170	192 325	1 222 571
- Ligne d'avance	15 100 000	24 200 000	22 100 000
- Certificat de depots	-	11 500 000	-
<u>Total emprunts</u>	636 440 451	723 199 988	706 039 728
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 142 799	2 159 424	1 965 700
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	7 364 413	6 973 114	6 704 999
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 465 847	4 088 748	12 686 422
<u>Total dettes rattachées</u>	12 973 059	13 221 286	21 357 121
<u>Total</u>	649 413 510	736 421 274	727 396 849

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEE (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>						
AMEN BANK	32 666 666	-	6 166 666	26 500 000	15 000 000	11 500 000
ATB	8 833 333	-	1 000 000	7 833 333	5 833 333	2 000 000
AL BARAKA BANK	9 000 000	-	9 000 000	-	-	-
ABC	11 000 000	2 000 000	11 000 000	2 000 000	-	2 000 000
ATTJARI BANK	30 720 010	-	7 359 996	23 360 014	13 000 022	10 359 992
BIAT	38 666 668	-	6 904 762	31 761 906	21 952 382	9 809 524
BH	18 471 430	-	2 676 530	15 794 900	10 441 840	5 353 060
BT	10 063 550	-	2 008 480	8 055 070	4 538 110	3 516 960
STB	10 250 000	-	1 500 000	8 750 000	5 750 000	3 000 000
WIFEK	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
AMEN BANK FACTO	2 127 930	-	1 116 182	1 011 748	-	1 011 748
BH FACTO	2 800 047	1 528 570	1 157 803	3 170 814	1 889 508	1 281 306
BTE FACTO	4 229 743	-	695 691	3 534 052	2 062 250	1 471 802
ATB FACTO	3 600 000	-	400 000	3 200 000	2 400 000	800 000
Total emprunts Banques Locales	188 429 377	3 528 570	56 986 110	134 971 837	82 867 445	52 104 392
BEI	35 574 197	-	2 942 300	32 631 897	26 727 895	5 904 002
BIRD	14 026 070	-	1 011 904	13 014 166	10 212 579	2 801 587
BERD	43 840 288	-	1 757 144	42 083 144	28 804 286	13 278 858
B.A.D 2013	1 769 075	-	424 577	1 344 498	495 345	849 153
SANAD	31 534 070	-	5 228 763	26 305 307	17 563 890	8 741 417
GGF	22 351 063	-	4 850 134	17 500 929	10 542 327	6 958 602
PROPARCO 2016	2 467 445	-	2 467 445	-	-	-
EMP PROPARCO 15000 EUR 2020	46 983 000	-	5 220 333	41 762 667	31 322 000	10 440 667
RESPONSABILITY	2 451 500	-	2 451 500	-	-	-
RESPONSABILITY MICRO 2017	6 405 246	-	2 135 076	4 270 170	-	4 270 170
RESPONSABILITY SICAV LUX	5 490 211	-	1 830 065	3 660 146	-	3 660 146
DEG 2017	22 170 000	-	5 542 500	16 627 500	5 542 500	11 085 000
FADES 2018	7 459 748	-	-	7 459 748	6 465 115	994 633
SYMBIOTICS 2019	24 718 087	-	3 532 215	21 185 872	14 123 350	7 062 522
BIO-2021		49 410 000	-	49 410 000	37 057 500	12 352 500
Total emprunts Banques Etrangères	267 240 000	49 410 000	39 393 956	277 256 044	188 856 787	88 399 257
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	455 669 377	52 938 570	96 380 066	412 227 881	271 724 232	140 503 649

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
AUTRES EMPRUNTS				-	-	-
EMPRUNT OBLIGATAIRE	164 820 180	40 000 000	47 195 980	157 624 200	103 332 560	54 291 640
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUB	62 227 600		11 327 400	50 900 200	35 416 800	15 483 400
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	227 047 780	40 000 000	58 523 380	208 524 400	138 749 360	69 775 040
TOTAL GENERAL	682 717 157	92 938 570	154 903 446	620 752 281	410 473 592	210 278 689

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Avances et acomptes reçus des clients	14 672 258	11 818 614	10 756 161
- Dépôts et cautionnements reçus	6 104 454	9 625 112	6 569 737
<u>Total</u>	<u>20 776 712</u>	<u>21 443 726</u>	<u>17 325 898</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
<u>Fournisseurs d'exploitation</u>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	327 003	1 133 768	266 846
- Factures non parvenues	1 111 948	1 963 271	1 573 912
<u>Sous total</u>	<u>1 438 951</u>	<u>3 097 039</u>	<u>1 840 758</u>
<u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u>			
- Factures d'achats	2 754 490	2 844 024	1 489 238
- Effets à payer	84 956 051	41 955 250	81 683 237
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	257 603	128 642	174 023
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
<u>Sous total</u>	<u>88 149 304</u>	<u>45 109 076</u>	<u>83 527 658</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>89 588 255</u>	<u>48 206 115</u>	<u>85 368 416</u>

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Personnel, remunerations dues	47 339	62 097	34 878
- Personnel, provisions pour congés payés	1 474 093	1 218 278	1 132 911
- Personnel, autres charges à payer	318 914	954 559	1 118 856
- Etat, retenues sur salaires	360 903	351 340	288 800
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	800 409	747 385	798 442
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	105 677	-
- Etat, impôts sur les bénéfices et contribution	1 560 951	249 459	1 779 453
- Etat, TVA à payer	1 505 119	204 632	2 531 818
- Etat, autres impôts et taxes à payer	167 194	136 663	38 798
- Actionnaires, dividendes à payer	26 440	26 440	26 440
- C.N.S.S	1 264 887	884 192	81 750
- Autres comptes créditeurs	5 240 420	5 815 561	5 519 491
- Compte Courant Stif	36 634	38 600	39 066
- Diverses charges à payer	994 632	152 119	157 784
- Produits constatés d'avance	985 945	764 032	950 232
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	184 629	369 221	184 629
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G	1 411 235	568 735	1 469 235
- Autres provisions pour risques	13 083 061	3 655 241	11 686 417 (*)
Total	29 462 805	16 304 231	27 839 000

(*) La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions constituées pour risque fiscal et social d'un montant de 4 798 KDT et une provision constituée au titre de l'engagement sur l'acquisition des titres de TLG finance de 8 285 KDT

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Capital social	(A) 54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B) 5 400 000	4 743 880	4 743 880
- Réserves spéciales de réinvestissement	4 282 184	12 107 184	12 107 184
- Autres réserves	3 776 843	3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	26 431 862	27 436 462	27 436 462
- Boni de fusion	10 870 951	10 870 951	10 870 951
- Résultats reportés	68 117 524	57 388 506	57 388 506
Total des capitaux propres avant résultat de la période	172 879 364	170 323 826	170 323 826
Résultat de la période	2 684 897	12 027 312	6 443 537
Total des capitaux propres avant affectation	175 564 261	182 351 138	176 767 363

Résultat par action:

Résultat de la période (1)	2 684 897	12 027 312	6 443 537
Nombre d'actions (2)	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C) 0,249	1,114	0,597
Résultat par action (ajusté)	(D) 0,249	1,114	

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2021 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2021

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	54 000 000	27 436 462	4 500 000	10 870 951	13 657 184	3 776 843	51 204 778	4 877 608	170 323 826
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020			243 880				4 633 728	(4 877 608)	-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 550 000)		1 550 000		-
Résultat au 31 décembre 2020								6 443 537	6 443 537
Solde au 31 décembre 2020	54 000 000	27 436 462	4 743 880	10 870 951	12 107 184	3 776 843	57 388 506	6 443 537	176 767 363
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2021			656 120		-		5 787 417	(6 443 537)	-
Reclassement approuvée par l'A.G.O du 30/04/2021		(1 004 600)					1 004 600		-
Dividendes versés sur le bénéfice							(3 887 999)		(3 887 999)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(7 825 000)		7 825 000		-
Résultat au 30 juin 2021								2 684 897	2 684 897
Solde au 30 juin 2021	54 000 000	26 431 862	5 400 000	10 870 951	4 282 184	3 776 843	68 117 524	2 684 897	175 564 261

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
<u>Intérêts conventionnels</u>	48 283 397	45 163 749	93 294 327
<u>Intérêts intercalaires</u>	109 962	199 589	338 902
<u>Intérêts de retard</u>	2 029 006	2 170 228	5 350 380
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	50 422 365	47 533 566	98 983 609
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(4 254 001)	(3 740 354)	(4 206 646)
. Intérêts de retard	(1 852 640)	(2 328 940)	(2 057 094)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	989 831	434 813	922 970
. Intérêts de retard antérieurs	862 071	173 666	414 736
<u>Variation des produits réservés</u>	(4 254 739)	(5 460 815)	(4 926 034)
<u>Total des revenus de leasing</u>	46 167 626	42 072 751	94 057 575

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Commission de factoring	2 224 416	2 065 880	4 418 994
Intérêts de financement	5 064 236	6 455 842	11 846 218
Autre commission de factoring	134 232	219 879	356 935
Total	7 422 884	8 741 601	16 622 147

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	245 927	183 239	363 030
- Commissions d'assurance	462 678	350 000	838 883
- Autres produits d'exploitation	635 889	623 275	1 219 643
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	1 344 494	1 156 514	2 421 556

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Intérêts des emprunts obligataires	10 654 194	9 893 352	19 705 746
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 915 552	9 299 660	18 332 820
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	12 591 831	13 798 287	26 879 218
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	750 236	551 904	1 176 759
Total des charges financières des emprunts	31 911 813	33 543 203	66 094 543
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	56 119	286 042	354 596
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	-	545 438	463 956
- Pénalités fiscales et sociales	65	-	172
- Pertes de change	9 829	26 579	32 809
- Gains de change	(3 085)	(10 601)	(17 286)
- Autres charges financières	18	25 934	35 714
Total des autres charges financières	62 946	873 392	869 961
Total général	31 974 759	34 416 595	66 964 504

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Commissions servies export	2 604	2 773	4 684
Commissions servies domestique	31 637	29 437	85 442
Commissions servies apporteurs	9 729	7 951	17 149
Total	43 970	40 161	107 275

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Produits des participations	5 693 461	14 824 050	16 390 343
- Produits des titres Immobilisés	1 200	1 599	559 233
- Revenus des placements monétaires	1 616 991	693 937	798 171
- Revenus des valeurs mobilières de placement	187 027	73 795	340 214
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	167 193	9 331 111	9 331 111
- Retenues à la source libératoires	(323 504)	-	-
Total	7 342 368	24 924 492	27 419 072

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Salaires et complément de Salaires	7 099 237	5 943 041	11 611 345
- Bonus	-	-	840 000
- Indemnités représentatives de frais	202 401	175 353	366 117
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 442 778	1 276 502	2 417 998
- Autres charges sociales	563 813	412 107	931 148
<u>Total</u>	9 308 229	7 807 003	16 166 608

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Achat de matières et fournitures	49 192	44 854	102 689
<u>Total des achats</u>	49 192	44 854	102 689
- Locations	107 044	104 611	210 720
- Charges locatives et de copropriété	104 343	95 848	194 887
- Entretien et réparations	295 596	224 532	540 256
- Primes d'assurances	78 281	61 046	141 163
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	367 884	315 004	604 854
<u>Total des services extérieurs</u>	953 148	801 041	1 691 880
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 053 265	1 074 499	2 228 890
- Publicités, publications, relations publiques	134 137	237 956	372 593
- Déplacements, missions et réceptions	231 356	327 828	655 005
- Frais postaux et de télécommunications	179 290	181 150	349 318
- Services bancaires et assimilés	310 915	389 439	624 124
- Transfert de charges (frais bancaires)	(14 562)	(13 993)	(28 206)
- Transfert de charges (frais de justice)	(777)	(1 106)	(5 526)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	1 893 624	2 195 773	4 196 198
- Jetons de présence	38 880	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	55 263	23 056	77 864
<u>Total des charges diverses</u>	94 143	61 936	155 624
- Impôts et taxes sur rémunérations	209 745	180 637	348 017
- T.C.L	137 514	120 500	271 600
- Droits d'enregistrement et de timbres	11 650	18 606	29 533
<u>Total des impôts et taxes</u>	358 909	319 743	649 150
<u>Total général</u>	3 349 016	3 423 347	6 795 541

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	14 925 807	18 197 499	19 898 971
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	804 956	602 817	929 753
- Dotations aux provisions collectives	372 723	1 480 000	5 275 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(7 187 815)	(3 444 664)	(5 797 008)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(444 473)	(201 215)	(344 674)
- Créances abandonnées	441	51	112
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	8 471 639	16 634 488	19 962 154

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	548 913	524 195	1 087 965
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	601 679	589 990	1 196 085
<u>Total</u>	1 150 592	1 114 185	2 284 050

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 803 025	85 837	7 084 723
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	11 268	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	333 330	-	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(4 635)	-	(291 294)
<u>Total</u>	2 142 988	85 837	6 793 429

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	1 580	-	217 310
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 754 000	1 249 904	9 281 080
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(6 898)	(6 898)	(13 796)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(357 356)	-	-
<u>Total</u>	1 391 326	1 243 006	9 484 594

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	9 349	-	-
- Produits sur assistance technique MLA	178 236	160 000	354 250
- Autres produits	3	2	2
<u>Total</u>	187 588	160 002	354 252

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Redressement de la part de la CNSS	357 356	-	-
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	29 237	13 967	28 854
<u>Total</u>	386 593	13 967	28 854

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
Bénéfice comptable	4 245 848	12 276 771	12 287 593
<u>A réintégrer</u>			
- Dotations aux Provisions comptables	20 006 689	21 616 057	42 686 837
- Plus Value de fusion	527 408	527 408	527 408
- Diverses charges non déductibles	408 649	22 295	83 439
- Retenues à la source libératoires	323 504	-	-
- Provisions fiscales constituées en 2017/2016 pour affaires douteuses	-	-	9 912 798
<u>A déduire</u>			
- Reprises sur provisions comptables	364 254	6 898	13 796
- Dividendes	3 170 628	5 499 647	6 994 737
- Plus value de cession de titres cotés	-	9 331 111	9 331 111
- Revenu de capitaux mobiliers ayant subi une retenue libératoire	1 597 889	-	-
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2017/2016 pour affaires douteuses	-	-	9 912 798
Bénéfice fiscal avant provisions	20 379 327	19 604 875	39 245 633
Provisions pour créances douteuses	16 103 486	20 280 316	24 443 118
Provisions pour dépréciation de titres cotés	168 074	85 837	12 586
Bénéfice fiscal	4 107 767	(761 278)	14 789 929
Base imposable	4 107 767	(761 278)	14 789 929
Impôt sur les sociétés	1 437 718	131 482	5 176 475
- Report d'impôt début de période	-	-	(2 546 354)
- Acomptes provisionnels payés	(1 554 911)	(591 553)	(1 019 681)
- Retenues à la source	(102 990)	(5 381)	(570 484)
Impôt à payer (report)	(220 183)	(465 452)	1 039 955
Contribution conjoncturelle	-	117 677	408 476
Contribution sociale de solidarité des sociétés	123 233	300	443 698

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	63 073 705	50 895 221	50 895 221
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(70 631 359)	(70 838 809)	(63 073 705)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(10 756 161)	(9 928 549)	(9 928 549)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	14 672 258	11 818 614	10 756 161
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(1 594 085)	(495 415)	(1 823 591)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(6 569 737)	(9 702 991)	(9 702 991)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	6 104 454	9 625 112	6 569 737
- Intérêts constatés d'avance en début de période	4&14	(4 184 214)	(4 259 549)	(4 259 549)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4&14	4 116 136	3 056 860	4 184 214
- TVA collectée		41 805 199	34 312 305	76 447 761
- Loyers encaissés	4.0&16	229 908 902	198 854 521	420 935 224
- Intérêts de retard	16	2 029 006	2 170 228	5 350 380
- Créances virées en Pertes	24	(441)	(51)	(112)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	1 093 615	943 610	6 084 208
- Remboursements anticipés	4.0	11 869 841	7 658 109	17 621 451
- Produits sur Cessions anticipées	18	245 927	183 239	363 030
<u>Encaissements reçus des clients</u>		281 183 046	224 292 455	510 418 890

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	89 880 312	108 122 276	108 122 276
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(96 582 357)	(93 937 745)	(89 880 312)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 487 949)	(891 449)	(891 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 429 949	587 449	1 487 949
- Financement des adhérents (TND + €)		156 016 147	127 613 527	280 307 724
- Produits à recevoir en début de période	9	7 135	1 904	1 904
- Produits à recevoir en fin de période	9	(4 058)	(2 756)	(7 135)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(946 063)	(802 921)	(802 921)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	982 976	758 479	946 063
- Revenus du factoring	17	7 422 884	8 741 601	16 622 147
- Récupération frais bancaires	23	14 562	13 993	28 206
- Récupération frais de justice	23	777	1 106	5 526
- TVA collectée Factoring		441 520	429 206	898 054
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>		157 175 835	150 634 671	316 838 032

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	13	83 527 658	81 661 479	81 661 479
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(88 149 304)	(45 109 076)	(83 527 658)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(335 297)	(382 024)	(382 024)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	805 432	234 012	335 297
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	171 369 814	110 600 544	306 595 814
- TVA sur Investissements		27 955 991	17 694 888	49 973 024
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		195 174 294	164 699 823	354 655 932

NOTE 33 - FLUX LIES AUX FINANCEMENTS

	Début de période	Au 30 juin 2021		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme BTE	1 222 571	2 897 258	3 531 659	588 170
Ligne d'avance CITI BANK	17 100 000	10 100 000	17 100 000	10 100 000
Ligne d'avance BTE	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
11	23 322 571	17 997 258	25 631 659	15 688 170

NOTE 34 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	9	(272 136)	(94 231)	(94 231)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	9	139 259	221 520	272 136
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(103 508)	(115 977)	(115 977)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	82 395	60 342	103 508
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(184 492)	(531 896)	(531 896)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	701 981	834 764	184 492
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 840 758	2 085 834	2 085 834
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(1 438 951)	(3 097 039)	(1 840 758)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 878	25 055	25 055
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(47 339)	(62 097)	(34 878)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 132 911	1 064 002	1 064 002
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 474 093)	(1 218 278)	(1 132 911)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 118 856	929 209	929 209
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(318 914)	(954 559)	(1 118 856)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	288 800	292 674	292 674
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(360 903)	(351 340)	(288 800)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	798 442	1 107 815	1 107 815
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(800 409)	(747 385)	(798 442)
- C.N.S.S en début de période	14	81 750	753 819	753 819
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 264 887)	(884 192)	(81 750)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	157 784	196 524	196 524
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(994 632)	(152 119)	(157 784)
- Compte courant STIF en début de période	14	(39 066)	(38 600)	(38 600)
- Compte courant STIF en fin de période	14	36 634	38 600	39 066
- Prêts au personnel en début de Période	9	(2 385 592)	(2 520 035)	(2 520 035)
- Prêts au personnel en fin de période	9	2 460 249	2 405 784	2 385 592
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(758 088)	(364 683)	(364 683)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	513 772	402 378	758 088
- TVA, payées sur biens et services		735 518	718 664	1 628 407
- Charges de personnel	22	9 308 229	7 807 003	16 166 608
- Autres charges d'exploitation	20&23	3 392 986	3 463 508	6 902 816
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(358 909)	(319 743)	(649 150)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		12 023 283	10 955 322	25 126 894

NOTE 35 - INTERETS PAYES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(3 404 786)	(3 263 273)	(3 263 273)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	3 002 402	3 497 565	3 404 786
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	14	-	15 827	15 827
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	14	-	(105 677)	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	12 686 422	13 765 373	13 765 373
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(4 465 847)	(4 088 748)	(12 686 422)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	1 965 700	3 089 502	3 089 502
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(1 142 799)	(2 159 424)	(1 965 700)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	6 704 999	5 206 355	5 206 355
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(7 364 413)	(6 973 114)	(6 704 999)
- Charges financières	19	31 974 759	34 416 595	66 964 504
<u>Intérêts payés</u>		39 956 437	43 400 981	67 825 953

NOTE 36 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	1 779 453	(2 377 339)	(2 377 339)
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	96 950	3 308 959	(1 779 453)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	38 798	40 923	40 923
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(167 194)	(136 663)	(38 798)
- TVA à payer en début de période	14	2 531 818	1 860 807	1 860 807
- TVA à payer en fin de période	14	(1 505 119)	(204 632)	(2 531 818)
- TVA payées		13 576 990	16 343 057	25 777 186
- Impôts et taxes fournisseurs	23	358 909	319 743	649 150
- Impôts sur les bénéfices	30	1 560 951	249 459	6 028 649
<u>Impôts et taxes payés</u>		18 271 556	19 404 314	27 629 307

NOTE 37 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 761 374	3 005 914	3 005 914
- Reclassement des dividendes à recevoir en portefeuille d'investissement		-	(5 420 852) *	(5 420 852) *
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(6 559 278)	(9 392 699) *	(1 761 374) *
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	7 623 162	17 080 874	17 080 874
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(7 604 345)	(11 180 276)	(7 623 162)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	63 591	37 529	37 529
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(37 003)	(37 529)	(63 591)
- Compte courant MLA en début de période	9	328 038	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	9	(328 038)	(327 240)	(328 038)
- Compte Adhérents, contrats résiliés en début de période	9	23 456	23 456	23 456
- Compte Adhérents, contrats résiliés en fin de période	9	(23 456)	(23 456)	(23 456)
- Comptes d'attente en début de période	9	612 355	599 051	599 051
- Comptes d'attente en fin de période	9	(401 729)	(4 588 892)	(612 355)
- Placements en titres en début de période	6	43 438 043	3 142 045	3 142 045
- Placements en titres en fin de période	6	(658 457)	(2 120 569)	(43 438 043)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(5 519 491)	(7 266 718)	(7 266 718)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	5 240 420	5 815 561	5 519 491
- Effet à recevoir en début de période	9	10 192 150	1 783 750	1 783 750
- Effet à recevoir en fin de période	9	(8 394 900)	(1 783 750)	(10 192 150)
- Produits des placements	21	7 342 368	24 924 492	27 419 072
- Autres produits d'exploitation	18	1 098 567	973 275	2 058 526
- Autres gains ordinaires	28	178 239	160 002	354 252
- Autres pertes ordinaires	29	(386 593)	(13 967)	(28 854)
Autres flux de trésorerie		47 988 473	15 717 241	(15 407 393)

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Notes 7 & 9)

NOTE 38 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	49 732	301 483	540 591
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	800 343	152 893	513 763
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		850 075	454 376	1 054 354

NOTE 39 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	62 111	13 966	62 442
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	9 349	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		71 460	13 966	62 442

NOTE 40 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	-	3 155 839	16 871 449
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(8 454 613)	(8 454 613)
- Reclassement des dividendes à recevoir en portefeuille d'investissement		-	(5 420 852) *	(5 420 852) *
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	13 875 465	13 875 465 *	13 875 465 *
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		-	3 155 839	16 871 449

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Notes 7 & 9)

NOTE 41 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	912 400	1 558 889	1 558 889
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	-	564 048	8 389 048
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	-	(564 047)	(564 047)
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		912 400	1 558 890	9 383 890

NOTE 42 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Dividendes et tantièmes		3 887 999	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(26 440)	(26 440)	(26 440)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		3 887 999	-	-

NOTE 43 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2021	30-juin 2020	31-déc. 2020
- Banques	3	8 336 270	12 200 508	14 301 311
- Caisses	3	108 691	147 575	13 457
- Banques, découverts	10	(4 532 871)	(8 119 086)	(1 954 824)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		3 912 090	4 228 997	12 359 944

NOTE 44 – LES CONTROLES FISCAUX ET SOCIAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. L'affaire suit encore son cours.

La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements

3- La société a reçu, le 11 mars 2021, la notification de redressement social qui a couvert la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 et ce, pour un montant de 357KDT en principal et qui a été réglée dans son intégralité au cours 2021.

NOTE 45 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2021 un solde de 34 954 KDT correspond aux :

- Engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance pour un montant de 10 658 KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

- Engagements pour l'acquisition de titres MLA pour un montant 24 296 KDT. La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 46 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 25 Août 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 47 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2021, TLF a mis en force 9 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 1 208 KDT

La marge brute réalisée au 30 Juin 2021 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 238 KDT.

Au 30 Juin 2021, l'encours financier s'élève à 5 303 KDT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées durant le premier semestre de l'année 2021 s'élèvent à 63 KDT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée durant le premier semestre de l'année 2021.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30.11% (dont 9,09% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 328 038 DT et qui a été prévisionné à raison de 325 958 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Un septième avenant a été signé le 29 Aout 2017 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2017 sont arrêtés à un montant de 199 200 €. Les prestations facturées en 2017 dans ce cadre, s'élèvent à 363 000 DT.

Un huitième avenant a été signé le 03 Avril 2018 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2018 sont arrêtés à un montant de 168 000 €. Les prestations facturées en 2018 dans ce cadre, s'élèvent à 370 000 DT.

Un Neuvième avenant a été signé le 27 Aout 2019 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2019 sont arrêtés à un montant de 151 360 €. Les prestations facturées en 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

Le montant des produits à recevoir par TLF au titre de premier semestre 2021 s'élève à 160 KDT (HT), ainsi le solde des produits à recevoir auprès MLA au 30 juin 2021 au titre de l'assistance technique s'élève à 514 KDT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt

TLF n'a pas émis des certificats de dépôt souscrits par Tunisie Sicav durant Le premier semestre de l'exercice 2021.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société TLF a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 KDT HT

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute	Dotation 2021	Cumul Amortissement 2021 au 30/06/2021	VCN au 30/06/2021
Acquisitions 03 Places de Parking	45	1	13	32

AMEN BANK

Au 31 Juin 2021, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 1 323 KDT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 27 512 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent à 1 221 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de premier semestre de l'exercice 2021 s'élève à 80 KDT (HT).

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

TLF et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de TLF viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

TLF a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.
- Les dividendes encaissés par TLF au cours 2019 en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1 478 KDT.
- Les dividendes encaissés au cours 2020 par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 1 566 KDT.

- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2018 se sont élevés à 3 489 KDT, ils seront considérés comme des avances sur l'acquisition des titres MLA auprès AB.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 1 932 KDT, ils seront considérés comme des avances sur l'acquisition des titres MLA auprès AB.
- Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 1 091 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

- La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 37 KDT au cours du premier semestre de l'année 2021.

POULINA HOLDING

- Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder sa participation dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT. Au 30 Juin 2021, la créance totale s'élève à 8 381 KDT.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2021

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2021 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 012 016 KDT et un bénéfice net de 2 685 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 30 Août 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

MUSTAPHA MEDHIOUB

MOHAMED LOUZIR